

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Band: 24 (1926)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: Les géomètres à l'honneur

Autor: C.R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gemeinden die Zinsenlast zur Hauptsache abgenommen und zugleich die Finanzierung erleichtert.

2. An Güterzusammenlegungen, die in Verbindung mit der Grundbuchvermessung erfolgen, wird der Bundesbeitrag um die Ersparnis, welche die Zusammenlegung für die eigentliche Grundbuchvermessung bedingt, erhöht, und zwar in der Weise, daß er in Zukunft für Güterzusammenlegungen mit Weganlagen 50—70 %, im Mittel also 60 % beträgt. Wo die Güterzusammenlegungen ohne Weganlagen erfolgen, also hauptsächlich in den obern Berglagen, wird sich der Bundesbeitrag daran in der Regel auf 70 % belaufen. (Schluß folgt.)

Les Géomètres à l'honneur.

Les membres de la Société suisse des Géomètres liront avec plaisir et émotion les lignes qui vont suivre, extraites d'un journal de Neuchâtel:

Hommage de reconnaissance.

A titre de témoignage de gratitude pour quarante années de fidèle labeur au service de l'administration neuchâteloise, le chef du département de Justice a remis, aujourd'hui samedi, de la part du Conseil d'Etat, un service d'argent aux armes de la République, à l'un des plus anciens fonctionnaires de l'Etat, M. Jean Conrad Thalmann.

C'est, en effet, depuis le 1^{er} août 1886 que M. J.-C. Thalmann, qui est né le 7 novembre 1847, et dont la santé est demeurée excellente, exerce avec compétence les importantes fonctions de géomètre cantonal.

Toutes les personnes qui sont en relation avec les bureaux du géomètre cantonal apprécient les connaissances étendues du directeur de cet office, comme aussi se louent de l'activité et du dévouement de M. J.-C. Thalmann.

Aux félicitations, aux remerciements et aux vœux cordiaux que, ce matin, au Château, le représentant du gouvernement a exprimés à M. J.-C. Thalmann, géomètre cantonal, nous joignons les compliments et les souhaits sincères de la rédaction du « Neuchâtelois ».

Rappelons à cette occasion que, lors de la XIX^e assemblée générale de notre Société, à Zurich en 1923, M. Thalmann a été reçu membre honoraire en raison de ses cinquante années de sociétariat.

Nos lecteurs se joindront certainement à nous pour adresser leurs plus vives félicitations au jubilaire, pour lui souhaiter de continuer encore longtemps son honorable carrière au service de son canton, de jouir toujours de sa robuste vieillesse et pour espérer qu'on le verra encore de longues années assister, avec sa bonne humeur proverbiale et son bon sourire accueillant, aussi bien aux assemblées de notre Société qu'aux conférences de Géomètres cantonaux.

C. R.